



CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

« Objectif Chef-d'œuvre »

Présentation

Dans le cadre du festival **"Escalaes en bibliothèques 2026"**, porté par la Médiathèque départementale de Charente-Maritime qui se déroulera du 14 octobre au 04 novembre 2026 et auquel participe la médiathèque municipale Médiatlantique de Saint-Georges-d'Oléron, l'association "Oléron Photo Club", partenaire des animations proposées organise un concours photo gratuit, ouvert à tous.

Le présent concours a pour objet la réalisation d'une photographie inspirée d'une œuvre issue du musée numérique Micro-Folie de la médiathèque de Saint-Georges.

La photographie devra s'attacher à reproduire, autant que possible, les caractéristiques essentielles de l'œuvre originale (composition, lumière, couleurs, ambiance, mise en scène, etc.), tout en permettant au participant d'y apporter sa propre interprétation artistique et son expression créative.

A partir du 21 septembre 2026 chaque participant(e) pourra venir choisir à la médiathèque de St Georges l'œuvre qu'il ou elle souhaite reproduire parmi celles proposées, aux horaires suivants :

- les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h00
- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

ou la sélectionnée sur le site de la médiathèque.

Il ou elle réalisera ensuite sa propre photographie inspirée de l'œuvre sélectionnée et l'enverra par courriel suivant les indications de l'article 4 du règlement.

Règlement

Article 1 — Inscription

L'inscription est obligatoire.

Le formulaire d'inscription est disponible : à la médiathèque de St Georges d'Oléron (+ site Internet & réseaux sociaux de Médiatlantique); ainsi que sur la page Facebook du «Oléron Photo Club ».

Le bulletin d'inscription dûment complété devra être envoyé par mail avant le 27 octobre 2026 à l'adresse : objectifphotoleron@gmail.com.

Les participant(e)s mineur(e)s devront fournir une autorisation parentale (modèle joint au bulletin d'inscription).

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 — Conditions techniques

Les photographies devront être réalisées avec un appareil photo numérique, un smartphone, un téléphone ou une tablette.

Les photographies réalisées par drone ne seront pas acceptées.

Toute utilisation de l'intelligence artificielle est interdite.

Le respect de ces conditions pourra être vérifié à l'aide d'un logiciel spécialisé.

Article 3 — Contenu des images

Les images présentées ne devront comporter aucun contenu susceptible :

- de porter atteinte au développement physique, mental ou moral des mineurs ;
 - de promouvoir la haine, le mépris ou la discrimination fondée notamment sur l'origine, le sexe, la religion, la nationalité, les opinions ou toute autre situation personnelle.
-

Article 4 — Envoi des photographies

Chaque photographie devra impérativement être réalisée par le participant inscrit.

Les photos devront être envoyées par courriel à l'adresse : objectifphotoleron@gmail.com

- au format Jpeg
- avec un poids maximal de 10 Mo

Le fichier devra être renommé avec le titre de l'œuvre - nom et prénom du participant, (identique à celui indiqué sur le bulletin d'inscription). *Exemple : Les glaneuses - DUPON Dominique*

Date limite d'envoi : lundi 9 novembre 2026 à 17 h 00.

À l'issue des inscriptions, l'ensemble des photographies sera recueilli par Oléron Photo Club puis soumis à un jury.

Article 5 — Jury et exposition

Les adhérents du **Oléron Photo Club** ne sont pas autorisés à participer au concours.

Le jury sera composé d'au moins cinq personnes, photographes amateurs ou professionnels, il se réunira dans la semaine suivant la fin du concours.

Les photographies seront évaluées par un jury selon les critères suivants :

- Le respect du thème;
- La qualité de la composition et de la mise en scène photographique.
- L'originalité de l'interprétation proposée par rapport à l'esprit et l'esthétique de l'œuvre choisie.
- L'impact visuel et émotionnel de l'image.

Toutes les photographies réalisées dans le cadre du concours seront présentées lors d'une exposition organisée à la médiathèque de Saint-Georges-d'Oléron, dans son musée numérique « Micro-Folie ».

Les participant(e)s recevront par courrier électronique les informations relatives aux dates de cette exposition.

Oléron Photo Club et la médiathèque les publieront sur leur page Facebook respective à partir du 16 novembre 2026.

Article 6 — Droit de diffusion

Les participant(e)s autorisent **Oléron Photo Club**, la **commune de Saint-Georges-d'Oléron** ainsi que la **médiathèque municipale Médi@tlantique** à utiliser leurs photographies, ainsi que leurs nom et prénom, dans le cadre de la promotion et de la valorisation du concours « Objectif Chef-d'œuvre », sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

Les auteurs seront systématiquement crédités lors des publications.

Cette autorisation est consentie sans limitation de durée et reste valable tant qu'elle n'est pas dénoncée par le participant. Elle est accordée pour le monde entier et dans le cadre exclusif de la communication non commerciale des organisateurs.

Cette utilisation est strictement encadrée et limitée aux supports suivants : expositions, projections, publications municipales, presse, site internet, réseaux sociaux, supports numériques ou imprimés, ainsi qu'à tout autre support de communication institutionnelle existant ou à venir.

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle comprend également la possibilité d'effectuer les adaptations techniques nécessaires à la diffusion des images (mise en page, montage, intégration à des supports de communication ou gravure sur support numérique), dans le respect de l'esprit de l'œuvre et sans en dénaturer le contenu.

Article 7 — Droit à l'image

Chaque participant(e) devra s'assurer que ses photographies respectent le droit à l'image et la vie privée des personnes ou des lieux photographiés.

Il lui appartient d'obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès :

- des personnes photographiées ;
 - des propriétaires de lieux privés éventuellement concernés.
-

Article 8 — Responsabilités

Oléron Photo Club décline toute responsabilité :

- en cas d'accident ou de dommages matériels ou corporels ;
- en cas d'infraction commise par un participant ;
- en cas de perte, détérioration ou vol des fichiers transmis.

L'association se réserve le droit d'interrompre, de modifier ou de reporter le concours. Les participant(e)s inscrit(e)s en seront informé(e)s par courriel.

Article 9 — Disqualification

Toute œuvre ne respectant pas le présent règlement sera automatiquement disqualifiée.
